



PRÉFECTURE DE L'EURE

FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'UN FEU

Ce formulaire est à adresser à la mairie du lieu de réalisation du feu

- pour les feux de résidus de récolte, 48 heures minimum avant leur début (autorisation préalable du directeur départemental des territoires à obtenir)
- pour les feux de camp et festif, 10 jours minimum avant leur début

Nom, Prénom:

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone/Fax:courriel :

Lieu de réalisation du feu (commune, hameau...):

Date(s) ou période de réalisation du feu :

Surface à brûler (pour les feux de résidus de récolte) :

Les conditions de réalisation du feu doivent être conformes à l'arrêté préfectoral portant réglementation des feux de plein air et prévention des incendies dans le département de l'Eure et à l'éventuel arrêté municipal applicable ainsi qu'aux prescriptions que le maire pourrait édicter.

fait à _____, le _____
Signature (nom et prénom)

AVIS DU MAIRE

- Donne son accord à la réalisation du feu sous réserve de l'observation des prescriptions suivantes (le cas échéant) :
- Refuse la réalisation du feu aux motifs suivants :

date, nom-prénom, signature et cachet de la mairie

- Transmis au service départemental d'incendie et de secours le
(mail : ctachefsdesalle@sdis27.fr ; fax : 02-32-62-30-51) ; courrier : 8 rue du docteur Michel Baudoux, BP 613, 27006 EVREUX cedex).